

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE430

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 13, après la référence :

« 3-1, »,

insérer les références :

« 8, 8-1, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.